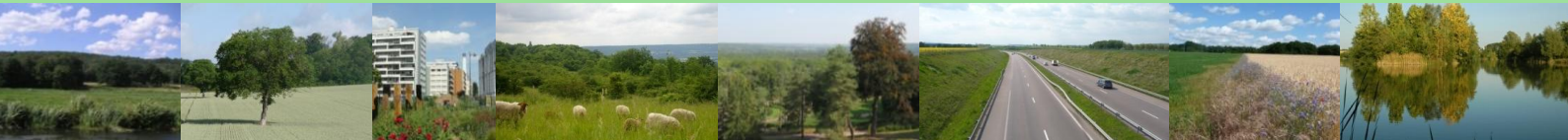


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN ZONE URBAINE

Réunion n°1

Jeudi 19 janvier 2012, de 09h30 à 12h30

Salle Léonard de Vinci, 10, rue Crillon – 75004 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, les milieux aquatiques et les corridors humides, les milieux forestiers, agricoles, et les zones urbaines.

Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.

La 1^{ère} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique en zone urbaine »** a débuté par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et des liens entre SRCE et zone urbaine (liens réglementaires, contexte francilien).

Les débats ont ensuite permis de recueillir les attentes des participants dans le cadre d'échanges structurés autour des familles de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques en rapport avec les infrastructures linéaires :

- Les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des acteurs locaux ;
- Les mesures de conservation de la trame verte et bleue en ville ;
- Les mesures de prise en compte de la trame verte et bleue dans les nouveaux projets ;
- Les mesures correctives visant à restaurer la trame verte et bleue en zone urbaine ;
- Les mesures de gestion des espaces naturels existants en zone urbaine.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet du SRCE d'Ile-de-France :

<http://extranet.srce-idf.fr/>

Identifiant : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Conçu pour être synthétique, il est organisé en thématiques. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Échanges relatifs aux mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des acteurs locaux en zone urbaine

Un consensus se dégage sur l'importance d'informer les acteurs locaux présents en zone urbaine sur les éléments de la trame verte et bleue et de mettre à leur disposition les connaissances déjà réunies. Les décideurs, notamment les élus, sont particulièrement visés.

Une grande diversité des publics concernés

Plusieurs publics sont évoqués au cours des échanges. **Il est rappelé que les discours sur la trame verte et bleue doivent être adaptés à leurs différentes cibles. L'identification des publics doit donc constituer un préalable aux actions de communication et sensibilisation.**

Le « **grand public** », la population, doit être sensibilisé, car il représente un levier de pression vis-à-vis des décideurs, mais aussi parce que les particuliers sont souvent détenteurs d'espaces verts, de jardins, etc. qui représentent parfois des habitats importants pour la biodiversité.

De la même façon, les **gestionnaires de zones d'activités** sont des interlocuteurs privilégiés à sensibiliser à ces questions écologiques.

Au-delà, ce sont les **élus** qui doivent être convaincus en priorité de la pertinence du SRCE et se l'approprier. Le portage politique est déterminant pour la réussite de la démarche, qui repose beaucoup sur l'urbanisme et les outils réglementaires de la maîtrise foncière. Comme le soulignent plusieurs intervenants, l'élus est celui qui réalise *in fine* les arbitrages sur tel ou tel projet urbain. Il s'agit de lui faire partager certaines notions clefs comme l'intérêt de l'interconnexion des milieux et des espèces, etc.

Le retour d'expérience d'un représentant de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne illustre l'importance de ce portage politique. Sur ce territoire, les élus se sont montrés concernés très tôt par la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Les messages à diffuser

Le degré de précision de l'information à diffuser est envisagé de façon variée.

- Pour certains, une approche trop générale ne suffit pas : **des précisions scientifiques et une information détaillée et territorialisée** sont indispensables pour donner de la légitimité

à la démarche. Il faut donc privilégier, dans la diffusion de l'information, l'expertise technique, jetant ses bases sur une hiérarchisation des priorités et des enjeux.

- Pour d'autres, il est nécessaire avant tout de tenir compte du fait que les élus notamment craignent généralement un discours trop lourd et technique qu'ils ne seraient pas capables de s'approprier. Il ne faut pas les approcher avec des éléments trop détaillés et avant tout **être pédagogique**.

Certains messages sont considérés comme particulièrement efficaces pour convaincre :

- l'information portant sur **le degré de contrainte du SRCE** et les moyens associés à la prise en compte de la trame verte et bleue. De nombreux acteurs (associations, collectivités, etc.) sont donc en attente de précisions sur ces questions, à la fois sous les angles réglementaire et financier.
- **les différentes fonctionnalités de la trame verte et bleue**, l'utilité des continuités écologiques. Ces arguments peuvent inciter les acteurs locaux à un engagement plus important. Ils sont à employer particulièrement auprès du grand public, des élus, des gestionnaires de l'espace...

Dans le cas plus spécifique des milieux urbains, **il s'agit avant tout de faire comprendre que trame verte et bleue et espace urbanisé ne sont pas incompatibles**.

Les modalités d'information à privilégier

Diversifier les modes de communication semble essentiel pour améliorer la sensibilisation aux enjeux de la trame verte et bleue et des continuités écologiques.

Ont ainsi été évoquées différentes pistes à étudier :

- une présentation de la trame verte et bleue, non pas à travers des réunions classiques, mais sur le terrain, avec des visites, des « **parcours-découverte** » **permettant de faire connaître les continuités écologiques**. C'est une approche à laquelle le grand public semble plus sensible, déjà expérimentée par certains participants.
- le **concours annuel de la Capitale française de la biodiversité**, organisé par Natureparif.
- les **retours d'expérience, notamment pour convaincre les aménageurs** de la possibilité et de la pertinence de fixer des exigences environnementales élevées, notamment en cas d'arbitrage. Le partage de bonnes pratiques peut servir d'argument en termes de coûts. Natureparif organise d'ailleurs régulièrement des rencontres permettant des retours d'expérience sur les questions liées aux continuités écologiques.

La collecte des données nécessaires

De façon complémentaire, une demande unanime s'exprime en faveur d'un **accès facilité à une information précise qui pourrait ainsi être diffusée largement**. En effet, des données relatives à la trame verte et bleue francilienne existent déjà ou vont être élaborées / rassemblées dans le cadre de l'élaboration du SRCE et pourraient répondre aux divers questionnements des acteurs locaux.

Les besoins de ces derniers sont très variés.

Les problématiques suivantes sont ainsi évoquées :

- l'opposabilité du SRCE et son impact sur les zones urbaines,
- la dimension et la forme des continuités écologiques,
- les espèces concernées par tel ou tel site, les espèces à préserver selon les espaces étudiés,
- la définition même de ce qu'est une continuité écologique, pour éviter les dérives ou le flou auxquels peuvent conduire des notions complexes comme le corridor en « pas japonais » ne serve de prétexte à ne pas réaliser de continuité écologique à tel ou tel endroit.
- les cabinets d'expertise pouvant appuyer les collectivités manquant de moyens d'expertise,
- etc.

Il ne s'agit donc pas de collecter des données seulement dans une perspective de sensibilisation mais aussi d'intervention sur les territoires.

Dans ce cadre, le manque de moyens financiers ou techniques des collectivités pour pouvoir faire un inventaire complet des espèces de leur territoire est rappelé et le SRCE est présenté comme devant donner un cadrage pour pouvoir identifier les espèces-clefs, des paramètres pour établir des priorités, une hiérarchisation des enjeux. Cela permettrait aux collectivités de mieux estimer la valeur ou l'utilité des études.

Natureparif organise régulièrement en ce sens des rencontres permettant des retours d'expérience sur la collecte des données sur la biodiversité et les données. Par ailleurs, l'agence mobilise déjà plusieurs outils, notamment le SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages d'Ile-de-France), qui liste la faune et la flore en Île-de-France et réunit des études et des contacts sur les questions de préservation et restauration écologique.

La coopération entre acteurs concernés par la TVB

Une trame verte et bleue ne s'arrêtant pas aux limites administratives, issue d'un dialogue entre collectivités et entre différentes échelles de gestion, est nécessaire et pertinente. Les territoires limitrophes doivent eux-aussi se sentir concernés par la démarche (obligation de prise en compte dans les documents d'urbanisme). De plus, pour certains, les documents d'urbanisme élaborés à une échelle fine sont plus à même d'avoir un impact réel et pertinent que l'échelle régionale.

La Communauté d'agglomération Lacs de l'Essonne témoigne : elle comprend deux communes, et ne travaille actuellement qu'avec une seule commune limitrophe. Alors qu'il est aujourd'hui obligatoire de traiter les déchets en lien avec les communes voisines, le représentant de cette Communauté d'agglomération affirme qu'il faudrait s'engager sur la même voie concernant l'environnement – le SRCE peut être utile pour cela.

Au-delà de la question des échelles, il est précisé qu'il y a parfois des liaisons à établir entre les services au sein même des structures concernées.

Echanges relatifs aux mesures de conservation de la trame verte et bleue en ville

De nombreux représentants de services de communes ou d'intercommunalités ont pris acte, au cours des échanges, du **coût notable des études** destinées à identifier les continuités écologiques existantes sur leur territoire. Chaque étude est présentée comme pouvant coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il est néanmoins possible, plutôt que de recourir à un bureau d'études, de trouver des partenariats alternatifs, d'en appeler à un architecte-urbaniste... **Les données doivent par ailleurs être régulièrement actualisées.**

A cela s'ajoute le fait qu'une fois l'étude réalisée, **les collectivités ne savent pas toujours la traduire en actions concrètes.** Sur la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, des fiches-actions, rédigées conjointement aux études du territoire, doivent permettre de traduire concrètement les constats observés. A l'inverse, sur la commune de Vitry-sur-Seine, des difficultés sont rencontrées pour définir des actions opérationnelles.

L'enjeu clé est de réussir **la traduction des mesures de préservation de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme existants**, notamment les PLU. Le portage politique est déterminant sur l'ensemble de ces démarches et peut être justifié de diverses manières (principe de précaution mis en exergue). Le représentant de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne présente le cas de son territoire, caractérisé par une implication forte et en amont des élus sur la question des continuités écologiques.

Dans ce contexte, **le SRCE pourrait apporter un cadre méthodologique, améliorer les cahiers des charges, et proposer des outils pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques.** L'ensemble des participants s'est ainsi montré favorable à la présentation dans le **SRCE francilien d'outils facilement utilisables pour agir en faveur des continuités écologiques.** Est rappelé toutefois que tous les espaces franciliens ne se ressemblent pas et que les outils proposés doivent donc s'adapter à cette diversité.

Par ailleurs, **un travail conséquent d'études et d'inventaires, parfois de très bonne qualité, a déjà été réalisé par Natureparif ou par d'autres spécialistes en Ile-de-France.**

Un représentant de Natureparif rappelle dans cette perspective que des études écologiques et inventaires existants sont accessibles sur le site de Natureparif et sur le site du Muséum nationale d'Histoire naturelle. Enfin, Natureparif pilote une action de méthodologie de diagnostic urbain, pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'études. Les outils de l'agence semblent devoir être davantage valorisés et connus.

Echanges relatifs aux mesures de prise en compte de la trame verte et bleue dans les nouveaux projets urbains

Une représentante de la ville de Pantin décrit comment un projet de nouveau quartier a été précédé d'une collecte de données sur la biodiversité. Cette collecte a été l'occasion de poser des questions en amont du projet, sur les aménagements à ciel ouvert, l'inventaire des sites, etc. et d'émettre des recommandations ainsi que des prescriptions. L'intervenante précise cependant que le rapport n'était pas direct et explicite avec la notion de trame verte et bleue.

Les difficultés relatives au manque de connaissance sur la trame verte et bleue et inhérentes à la réalisation d'études d'impact sont évoquées. La question se pose notamment du périmètre réellement concerné par chaque continuité écologique au regard des périmètres de réalisation des études. Des indications manquent parfois aussi concernant les choix d'espèces végétales à privilégier dans tel ou tel site. Le SRCE peut apporter des outils pour pallier ces besoins.

Natureparif rappelle que l'agence régionale a élaboré une fiche technique relative aux toitures végétalisées en collaboration avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis ; à cela s'ajoute, entre autres, un Guide construction-biodiversité, relatif au projet, à la construction et à la fin de vie des bâtiments. Certains **outils existent donc, et ils sont accessibles sur le site de Natureparif.**

En complément, plusieurs intervenants soulignent **l'importance de la maîtrise foncière** dans la préservation et la restauration de continuités écologiques.

Enfin, un représentant de Conseil général de Seine-et-Marne précise que sa collectivité octroie déjà des **aides sous éco-conditionnalité**. C'est une piste envisagée par quelques intervenants, notamment issus de collectivités, pour imposer une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue en amont des projets.

Echanges relatifs aux mesures correctives visant à restaurer la trame verte et bleue en zone urbaine

Une représentante de la Ville de Paris amorce la phase d'échanges relatifs aux mesures correctives en zone urbaine en présentant le cas de **l'élaboration du Plan biodiversité de la capitale** (adopté le 15 novembre 2011). Cette démarche a été l'occasion pour les services municipaux de réaliser un inventaire des toitures végétalisées et du potentiel des façades, etc. ainsi que de préparer en continu des actions dans le cadre d'opérations d'aménagement ; l'occasion également d'une concertation et de débats importants.

Elle souligne également **l'importance des continuités écologiques, enjeu essentiel notamment à Paris** où se trouvent des réservoirs de biodiversité de grande taille mais isolés (bois de Vincennes et de Boulogne).

Plusieurs intervenants issus de services de collectivités, de départements comme de communes, insistent sur l'importance des outils fournis aux acteurs gestionnaires du territoire. Ainsi, un guide de localisation des actions est souhaité, de même qu'une liste de références concernant les passages de la faune (bibliothèque commune aux acteurs du territoire par exemple).

Là encore, les échanges mettent en exergue la **nécessité du retour d'expériences, du partage de bonnes pratiques**, pour faciliter le travail des collectivités ou gestionnaires qui souhaiteraient adopter des mesures correctives visant à restaurer la trame verte et bleue en zone urbaine. Le rôle joué actuellement et potentiellement par Natureparif pour centraliser les retours d'expérience est particulièrement évoqué. Un représentant de collectivité propose un **catalogue facile d'accès et comportant des descriptions de projets-pilote**.

Enfin, **l'un des problèmes majeurs observés en Île-de-France vis-à-vis de la biodiversité est celui de la fragmentation**. Pour autant, là où se posera la question d'un passage de la faune, il s'agira aussi de prendre en compte le passage des hommes – une dimension de la démarche qui peut être mise en avant pour démontrer qu'elle vise aussi à valoriser le territoire et ses activités.

En conclusion, il est rappelé que les mesures correctives doivent également viser à lutter contre les espèces invasives.

Echanges relatifs aux mesures de gestion des espaces naturels existants en zone urbaine

Plusieurs exemples de mesures et outils existants sont cités au cours des échanges ; ils portent sur la gestion des espaces naturels existants en zone urbaine.

Des agents issus de services communaux, soulignent pour leur territoire respectif **la pertinence d'une gestion différenciée en terme de préservation de la biodiversité**.

La Ville de Pantin a ainsi abandonné l'usage de produits phytosanitaires. Néanmoins, les services municipaux ressentent un déficit de connaissance des méthodes techniques permettant de pérenniser cette orientation et notent des lacunes des organismes de formation sur la question. Le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) est pourtant en train de mener un plan sur 3 ans sur ce sujet.

Par ailleurs, **la coopération interservices** au sein des collectivités et entre les différentes échelles de gestion semble essentielle concernant la gestion des espaces naturels existants en zone urbaine. Par exemple, le nettoyage des espaces boisés en ville a tendance à remettre en cause la présence de bois morts, alors que des coléoptères s'en nourrissent souvent et qu'il s'agit d'un type de milieu difficile à reproduire. Les carences en connaissance écologique des services gestionnaires des collectivités peuvent ainsi avoir des impacts néfastes sur les espèces.

Un acteur associatif précise également qu'il existe différents types de gestion différenciée, et que le SRCE, tout comme les retours d'expérience, pourront sans doute permettre de tendre vers une approche plus fine et plus détaillée de cette notion de « gestion différenciée ».

Le label de gestion écologique des espaces verts EcoJardin©, porté notamment par Plante & Cité (association et plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises liées à l'écologie) est cité en exemple. Le **coefficient de biotope** peut aussi être jugé comme un bon outil pour encadrer la gestion des espaces naturels existants.

Cette liste d'outils mobilisables ne doit pas faire oublier le **manque de moyens et d'outils de certaines communes en ce qui concerne la gestion durable des espaces naturels existants**. La gestion de ceux-ci pourrait être améliorée par des prescriptions pertinentes et adaptées dans le futur SRCE.

Enfin, l'importance d'améliorer la gestion des jardins privés et de sensibiliser les particuliers aux questions écologiques est évoquée.

Synthèse des attentes relatives aux outils et mesures

En complément des échanges intervenus lors de la réunion, chaque participant a été invité à noter via un questionnaire dédié ses principales attentes relatives au SRCE. Les priorités ainsi identifiées sont présentées ci-dessous. Ces propositions ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Planification

- **L'établissement d'obligations réglementaires pour imposer la TVB dans les outils de planification locaux** (PLU notamment)
- **Une prise en compte des enjeux de la trame verte et bleue dans le cadre des Contrats de développement territoriaux du Grand Paris**
- **La maîtrise foncière** mise pleinement au service de la préservation et de la restauration de la trame verte et bleue

Outils réglementaires et contractuels

- **Un soutien à la mise en place de diagnostics sur la biodiversité et d'études territoriales**
 - o **Des leviers réglementaires** pour favoriser la réalisation systématique d'études écologiques en amont des projets : le renforcement des études d'impacts et l'obligation de prise en compte de la TVB dans les aménagements
 - o **Des aides financières**, subventions pour la réalisation de diagnostics, et un guide sur les financements possibles.
 - o **Un cadrage méthodologique** pour la réalisation de diagnostics et leur réactualisation : guides méthodologiques
 - o **Des indications sur le recours à des experts**, des bureaux d'étude : généralisation du cahier des charges type réalisé par Natureparif pour la réalisation d'un diagnostic écologique
- **Le recours à des chartes** (exemple de la Charte de la logistique du département de Seine-et-Marne)
- **Une obligation de mesures compensatoires pour la TVB**, listées dans le SRCE et mises en œuvre par les aménageurs (approche différenciée pour les zones d'habitat)
- **La prise en compte de l'impact de la restauration d'une trame verte et bleue sur les espèces déjà existantes dans le milieu concerné** par un nouvel aménagement urbain,

d'une part, et le maintien des éléments existants identifiés comme relais ou réservoirs pour la biodiversité locale, d'autre part

Finance, fiscalité, outils économiques

- **La défiscalisation de structures gérant des espaces dans le but de préserver la biodiversité**

Gestion de l'espace et des aménagements

- **L'intégration dans le SRCE de la notion de gestion différenciée**, adaptée aux continuités spécifiques, et de la notion d'adaptation de la « gestion différenciée » (diffusion de ces pratiques aux particuliers)
- **La prise en compte de la gestion des milieux naturels privés** (jardins de particuliers, zones industrielles...), avec par exemple la mise en place d'un guide du jardin écologique (pour les particuliers)
- La prise en compte à toutes les étapes des projets en zone urbaine de la **lutte contre les espèces invasives**
- **L'abandon contraint de l'usage de produits phytosanitaires** (mesures incitatives comme taxer les produits à 19,6%)

Elaboration de connaissances

- **Un travail sur les espèces de cohérence régionale des trames « urbaines »**, comme outil de travail et de communication
- **L'homogénéisation et l'actualisation des données portant sur la biodiversité** pour pallier les problèmes existants autour des inventaires faune/flore/habitat
- **Des données chiffrées et détaillées, précises et hiérarchisées, concernant les espèces et continuités écologiques à préserver/restaurer** (intérêt majeur, intérêt local...) **et les enjeux de la trame verte et bleue** (par nature de trames à l'échelle régionale en lien avec les autres échelles de territoire), avec un zoom sur la zone urbaine dense du centre de l'Île-de-France
- **Des cartes et autres outils** permettant de mettre en exergue les zones/écosystèmes fonctionnels à préserver et de guider l'action des aménageurs.

Information, sensibilisation, formation

- **L'identification d'acteurs-cibles et l'adaptation des supports de communication et de sensibilisation et du contenu en fonction de chacun des publics ciblés** (élus, habitants, gestionnaires de nature en ville, de zones d'activités, etc.)
 - o **Approches pédagogiques adaptées et originales** : visites de terrain notamment, mais aussi fiches techniques, échanges, groupes de médiation...
 - o **Mise en avant d'arguments scientifiques,**
 - o **Sciences participatives** (cadrées par le MNHN, par Natureparif...)
 - o **Formation des services de collectivité et surtout des élus, mais aussi des aménageurs** pour assurer la mise en place d'outils opérationnels
 - o **Partir de projets-phares, d'études de cas** pour fédérer tous les acteurs du territoire
- **L'établissement d'un cadre précis d'intervention à travers une information sur le degré d'opposabilité exact et les prescriptions du SRCE**
- **La mise à disposition de données centralisées (notamment sur les différents écosystèmes, sur les enjeux, etc.) et faciles d'accès (site internet par exemple, illustré de cartes, d'exemples...)**
- **La mise à disposition d'outils méthodologiques** : fiches conseils, guides techniques adaptés selon tous les types d'acteur et les types d'espace urbain (ex. sur la gestion différenciée), une clarification des outils réglementaires de zonage
- **La mise à disposition de retours d'expériences, d'exemples d'aménagements chiffrés et évalués, à travers par exemple l'organisation de temps d'échanges sur la thématique des continuités (utiliser l'Observatoire des territoires, Natureparif, des témoignages de collectivités, etc.)**
- **Une synthèse des outils techniques déjà mis en œuvre par différents acteurs pour prendre en compte la trame verte et bleue à toutes les étapes de la conception d'un nouveau projet d'aménagement urbain, et en particulier un recueil des mesures de réduction des impacts sur la trame verte et bleue : imperméabilisation, matériaux, éclairage, espèces végétales, qualité du bâti...**
- **L'établissement d'un annuaire et d'une classification des entreprises spécialisées** dans la préservation et la restauration des continuités et des milieux

Gouvernance

- **Le décloisonnement des limites administratives afin de mener une réflexion à l'échelle la plus pertinente**
 - o Démarche de sortie du cadre de la gestion communale (qui recouvre rarement toute une TVB) pour intégrer les territoires voisins et les échelles plus vastes
 - o L'établissement d'instances d'échanges et de coopération entre les différentes échelles et collectivités

- **L'articulation du SRCE avec le SDRIF** pour encadrer le développement urbain et le degré de densification urbaine
- **L'évaluation des mesures prises** en faveur des continuités écologiques et de la prise en compte de ces dernières dans les projets urbains à venir, par exemple par les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Approches transversales

- **La mise en perspective des enjeux de continuité écologique** avec les autres fonctionnalités de la nature en ville d'une part, et avec les multiples enjeux spécifiques au milieu urbain (logement, emploi, mobilité...) d'autre part
- **La défragmentation des espaces verts urbains** et la prise en compte des espaces jouant un rôle de source (grands parcs urbains, bois, forêts, etc.) et qui doivent gagner en qualité de biodiversité

Principales pistes issues de l'atelier

- Cahier des charges pour la réalisation de diagnostics sur la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- Outils opérationnels pour la traduction et la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ;
- Guide pour la conduite des travaux et d'inventaires locaux adaptés (en particulier sur les espèces) : le diagnostic faune/flore comme argument auprès des élus et des décideurs ;
- Médiation, sensibilisation, argumentation pour convaincre sur les espèces, écosystèmes, enjeux (population cible prioritaire : élus) ;
- Sensibilisation des élus par le paysage, la circulation de l'Homme ;
- Retours d'expérience, exemples de réalisation, projets pilote en zone urbaine dense ;

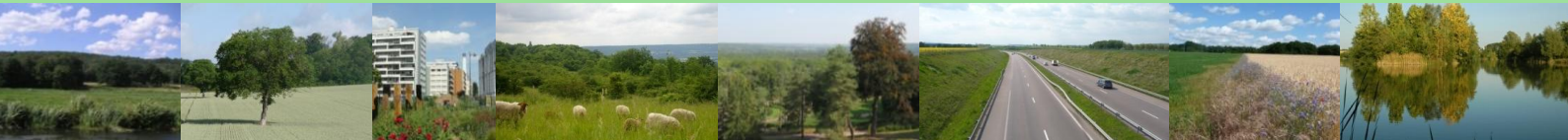
Participants

Prénom	Nom	Structure	mail
Laura	ALBARIC	CG 93 - Seine-Saint-Denis	lalbaric@cg93.fr
Colette	ALCAYDE	IDFE	nefnature@aol.com
Jean-Marc	BERNARD	DRIEE	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
Nathalie	BERTHIER	CETE IDF	nathalie.berthier@developpement-durable.gouv.fr
Claire	BEYELER	Saint-Maur	claire.beyeler@mairie-saint-maur.com
Cathy	BIASS-MORIN	Versailles	cathy.biass-morin@versailles.fr
Pierre	BIEUZEN	EPA Mantois Seine Aval	p.bieuzen@epamsa.fr
Julien	BLIN	CA Haut Val de Marne	julien.blin@agglo-hautvaldemarne.fr
David	BRITES	RCT	d.brites@rct-territoires.com
Ludivine	CARLIER	Pantin	ludivine.carlier@ville-pantin.fr
Jeanne	CHABOCHE	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
Marc	CHERET	DRIEE	Marc.cheret@developpement-durable.gouv.fr
Gilles	CHERIER	AESN	cherier.gilles@aesn.fr
Hélène	COLAS	Région	helene.colas@iledefrance.fr
Florent	DALAINE	Valenton	florent.dalaine@ville-valenton.fr
Anne	DE GOUZEL	CG 92 - Hauts-de-Seine	adegouzel@cg92.fr
Nadia	DIMINUTTO	EPPS	nadia.diminutto@oin-paris-saclay.fr
Jean	DOUCET	DRIEE	Jean.doucet@developpement-durable.gouv.fr
Bruno	DREVON	CG 78 - Yvelines	bdrevon@yvelines.fr
Patrick	DUMONT	Vitry-sur-Seine	patrick.dumont@mairie-vitry94.fr
Jonathan	FLANDIN	Natureparif	jonathan.flandin@natureparif.fr
Xavier	FOUQUART	DRIEA	xavier.fouquart@developpement-durable.gouv.fr
Julien	FOUSSARD	LPO	julien.foussard@lpo.fr
Benoist	GALLARD	Région Ile-de-France	benoist.gallard@iledefrance.fr
Magali	GORCE	SAN Val Maubuée	m.gorce@san-valmaubuee.fr
Mélanie	GRANDIN	DRIEA	melanie.grandin@developpement-durable.gouv.fr

Joann	HOSANEE	DRIEA	joann.hosanee@developpement-durable.gouv.fr
Ghislain	HUYGHE	ESPACES	ghislain.huyghe@association-espaces.org
Valérie	LE TOUX	CG 94 - Val-de-Marne	valerie.letoux@cg94.fr
Nadège	LOMBARD	CG 77 - Seine-et-Marne	nadega.lombard@cg77.fr
Romain	LORILLIERE	MNHN	lorrilliere@mnhn.fr
Nathalie	MADRID	AEV	nmadrid@aev-iledefrance.fr
Eric	MAISON	CA Lacs de l'Essonne	e.maison@leslacsdelessonne.fr
Julie	MISSONNIER	IAU Ile-de-France	julie.missonnier@iau-idf.fr
Stéphanie	MONCOMBLE	Nanterre	stephanie.moncomble@mairie-nanterre.fr
Cécile	NAULT	CG 77 - Seine-et-Marne	cecile.nault@cg77.fr
Jérôme	PARIS	DRIEA	jerome.paris@developpement-durable.gouv.fr
Olivier	RENAULT	CG 77 - Seine-et-Marne	olivier.renault@cg77.fr
Ludovic	ROMANIN	CAEE	ludovic.romanin@europessonne.fr
Antoine	ROULET	CG 93 - Seine-Saint-Denis	aroulet@cg93.fr
Eléonore	SEIGNEUR	UTEA 94	eleonore.seigneur@developpement-durable.gouv.fr
Caroline	TISSIER	Paris	caroline.tissier@paris.fr
Yann-Fanch	VAULEON	APUR	yann-fanch.vauleon@apur.org
Caroline	VENDRYES	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
Maxime	ZUCCA	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Vincent HULIN

Chargé de mission biodiversité

Région Île-de-France

Tél. 01 53 85 56 23

vincent.hulin@iledefrance.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Caroline Vendryes

Chef de la mission "trame verte et bleue"

DRIEE Ile-de-France

Tél. 01 71 28 44 96

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr